

Il est assez intéressant de remarquer que, lorsqu'on a remplacé l'Union Jack par le pavillon rouge en 1945, M. Church, député de Toronto, a formulé une plainte semblable à celle de M. Bourassa, en 1904, alors qu'on avait remplacé le pavillon rouge par l'Union Jack.

J'ai une autre preuve intéressante, monsieur l'Orateur, démontrant que le pavillon rouge a été utilisé et reconnu comme notre drapeau. Il s'agit d'une affiche électorale authentique de sir John A. Macdonald, pendant les années 1880. Vous constaterez qu'elle représente sir John A. Macdonald, flanqué d'un cultivateur et d'un mécanicien; ce n'est pas l'Union Jack, mais bien le pavillon rouge qui figure à l'arrière-plan. Vous pouvez évidemment voir au bas de l'affiche le slogan dont chacun se souvient: «Le vieux drapeau, le vieux parti, le vieux chef». N'ayant jamais étudié la question auparavant, j'avais toujours cru, monsieur l'Orateur, que l'Union Jack était le vieux drapeau que mentionnait ce slogan. Mais cette affiche démontre que le vieux drapeau en question n'était pas l'Union Jack, mais le pavillon rouge canadien qui, à cette époque, était évidemment reconnu comme le drapeau national du Canada. Je crois que, depuis lors, la plupart des Canadiens l'ont accepté comme drapeau national.

Je crois que c'est, sans aucun doute, l'usage, la tradition et l'amour d'un peuple pour son drapeau qui justifient son existence comme symbole national, et non une loi du Parlement. En effet, très peu de pays ont un drapeau créé par une mesure législative ou un statut. Dans presque tous les cas, sauf pour les nouveaux États d'Afrique et d'Asie dont l'existence remonte à trois ou quatre ans, les drapeaux sont nés de la tradition et de l'acceptation des peuples; c'est ainsi que notre pavillon rouge a été consacré par l'usage.

Le pavillon rouge du Canada est donc devenu notre drapeau, grâce à une coutume acceptée. En outre, on l'a reconnu officiellement, si je ne me trompe, au moins trois fois. En premier lieu, en 1892, alors qu'un mandat de l'Amirauté en autorisait l'usage sur les navires marchands canadiens. On l'avait utilisé à cette fin, auparavant; mais cette année-là, l'autorisation officielle fut accordée. En 1924, par un décret du Conseil, le gouvernement de M. Mackenzie King en prescrivit l'usage pour les bureaux du gouvernement canadien, au pays et à l'étranger. Remarquez qu'il s'agissait de navires «canadiens» et que ce drapeau servait à les identifier comme tels. Finalement, il y a le décret du conseil de 1945, dont on a maintes fois parlé et qui autorise l'emploi du pavillon rouge à des fins d'ordre général au Canada. C'est ainsi, comme

je l'ai dit, qu'on l'a hissé au sommet de la Tour de la Paix du Parlement, au lieu de l'Union Jack.

Tout ce que j'ai dit sur l'emploi et l'acceptation du pavillon rouge du Canada depuis cent ans démontre sans équivoque qu'il est inexact de dire que nous n'avons ou n'avions pas de drapeau. Nous avons sûrement eu un drapeau et nous l'avons toujours, tant qu'on ne l'aura pas modifié de quelque façon.

Je regrette beaucoup, comme la plupart des Canadiens, que le problème du drapeau ait dégénéré en question politique. Ce n'était pas là, semble-t-il, au début l'intention du premier ministre. Comme en fait foi la page 3317 du *hansard* du 12 mai 1964, l'honorable député de Cumberland (M. Coates) a posé la question suivante:

Le très honorable représentant peut-il nous assurer que lorsque le modèle du nouveau drapeau national sera présenté au Parlement, tous les honorables députés pourront se prononcer librement et que le rejet du modèle ne sera pas considéré comme un vote de défiance envers le gouvernement?

Voici la réponse du premier ministre:

Lorsque le temps viendra de soumettre à la Chambre des communes la décision du gouvernement dans cette affaire, j'espère que tous les honorables députés se prononceront selon leur conscience et qu'il ne sera pas question de confiance ou de défiance envers un parti.

Je suis d'avis que ce ne saurait être plus clair. Ce que le premier ministre voulait à ce moment-là, c'était un vote libre sur cette question. J'estime qu'il s'agit là d'une question qui, plus que toutes les autres peut-être, exige un vote libre. Ce n'est pas une question qui devrait faire l'objet d'un esprit de parti. Elle suscite trop de divisions et, en ce qui concerne l'ensemble du pays, elle est trop explosive pour devenir une question de parti. Cette affirmation s'applique de façon particulière à la Chambre des communes qui, comme on l'a maintes fois signalé, est une Chambre minoritaire. Néanmoins, le premier ministre a apparemment changé d'avis au cours de la semaine suivante.

Une semaine plus tard, le 19 mai, le premier ministre a déclaré que le gouvernement miserait son existence même sur la question du drapeau. Il a laissé entendre ensuite qu'on procéderait à un vote libre, pour permettre à chaque député de se prononcer selon sa conscience. C'est simplement jouer sur les mots, monsieur l'Orateur. La mise aux voix que l'on propose maintenant à ce sujet est tout à l'opposé d'un vote libre. Par définition, le vote libre ne touche pas le sort du gouvernement. Je ne connais aucune autre définition.

Le scrutin auquel nous procéderons sera une mise aux voix régulière à la Chambre; étant donné les événements qui se sont déroulés, tout indique qu'il s'inspirera, dans une large